

MAIRIE DE HARDINVAST

1 bis rue de la Mairie
50690 HARDINVAST

Téléphone 02.33.52.02.16

REUNION DU 13 AOUT 2015

Le treize août deux mille quinze à dix huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué au lieu habituel de ses séances s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guy AMIOT.

Étaient Présents : M. Guy AMIOT, Mme Arlette VIDEGRAIN, Mme Isabelle GAMACHE, Mme Virginie LE POITTEVIN, M. Laurent LE MARQUIS, M. Jean-Yves LAURENT, M. Eric RULIER, M. Yann LANCELOT, M. Grégory NEEL, M. Christophe POLIDOR, M. Benoit MARTYN

Étaient absents excusés : M. Christian EUGENIE (pouvoir à Christophe POLIDOR), Mme Chantal HUBERT (pouvoir à Arlette VIDEGRAIN), Mme Marie-Hélène LANGLET (pouvoir à M. Guy AMIOT), DAVOURIE Anthony

Secrétaire de séance : M. Grégory NEEL

Le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour :

- Facture UGAP présentoir mobile accueil Mairie
- Facture DISTRICO (grillage mouton et table pique-nique)
- Facture VIMOND Matériaux
- Facture Manche échafaudage : annule et remplace délibération prise précédemment

Accord unanime de l'assemblée

Le compte-rendu de la séance du 24 juin 2015 est approuvé à l'unanimité.

Début de la séance : 18h30

PERSONNEL

Cindy a remplacé Marie-Françoise à la salle des fêtes pendant ses vacances.

L'organisation des congés d'été sera à revoir avec le personnel l'année prochaine : une réunion serait à envisager.

ECOLE

La peinture de la piste routière a été faite.

La couverture de la 6ème classe a été réalisée. Toutes les toitures des bâtiments communaux sont quasiment neuves sauf l'église.

130815-83

Groupe SEIZEUR : devis pour le transport vers les centres aérés

Un devis est présenté au Conseil Municipal.

Le devis porte sur le coût du transport des enfants, le mercredi vers les centres aérés de Tollevast et de Martinvast, à compter de la rentrée de septembre 2015 (sur 36 semaines).

- 14.55€ HT (soit 16€ TTC) par mercredi pour le transport vers 1 centre
- 18.18€ HT (soit 20€ TTC) par mercredi pour le transport vers les 2 centres

Après délibération, le Conseil Municipal valide ce devis.

Cette dépense sera imputée en section de fonctionnement, à l'article 6247 du BP 2015.

Voix pour : 12
Voix contre : 0
Absentions : 0

130815-84

Participation pour le transport vers les centres aérés

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal une augmentation de la participation des parents pour le transport vers les centres aérés de 0,50€. Celle-ci était de 2€ par enfant transporté et par voyage pour l'année scolaire 2014-2015. Elle serait donc de 2,50 € à partir de septembre 2015.

Après délibération, le Conseil Municipal valide cette proposition.

Voix pour : 11
Voix contre : 0
Absentions : 1

CANTINE/GARDERIE

Païement de la cantine : Mr FICHET et Mme DELAHAIS étant tous deux en congés, nous n'avons pas pu obtenir plus d'informations sur la mise en place d'un paiement en ligne ou des prélèvements automatiques.

Une rencontre est à programmer avec Mr FICHET.

MAIRIE

130815-85

Présentoir mobile à l'accueil de la mairie

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une facture d'UGAP concernant l'achat d'un présentoir mobile destiné à la zone d'accueil de la Mairie pour un montant de 187.03 € HT soit 224.44 € TTC.

Considérant que le prix unitaire HT de ces biens est inférieur à 500 €,

Considérant qu'il s'agit de biens durables,

Sachant que les crédits nécessaires sont prévus au budget,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de valider cette facture et d'imputer ces dépenses en section d'investissement, à l'article 2188 du BP 2015.

Voix pour : 11 (Mr LE MARQUIS parti à 19h15)
Voix contre : 0
Absentions : 0

BUDGETS

130815-86

Passage en investissement : achat d'une imprimante multifonction CANON

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une facture de DARTY relative à l'achat d'imprimante multifonction CANON destinée à la bibliothèque de la commune pour un montant de 99.98 € HT soit 119.98 € TTC.

Considérant que le prix unitaire HT de ces biens est inférieur à 500 €,

Considérant qu'il s'agit de biens durables,

Sachant que les crédits nécessaires sont prévus au budget,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de valider cette facture et d'imputer ces dépenses en section d'investissement, à l'article 2188 du BP 2015.

Voix pour : 11 (Mr LE MARQUIS parti à 19h15)
Voix contre : 0
Absentions : 0

130815-87

Passage en investissement de décorations de Noël

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une facture de CITYLUM relative à l'achat de décorations de Noël (cordon festi rouge led) pour un montant de 371.50 € HT soit 447.07 € TTC.

Considérant que le prix unitaire HT de ces biens est inférieur à 500 €,

Considérant qu'il s'agit de biens durables,

Sachant que les crédits nécessaires sont prévus au budget,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de valider cette facture et d'imputer ces dépenses en section d'investissement, à l'article 2188 du BP 2015.

Voix pour : 11 (Mr LE MARQUIS parti à 19h15)
Voix contre : 0
Absentions : 0

LOTISSEMENT LE CLOS DE L'EGLISE

Suite au problème d'emplacement du compteur d'électricité sur une parcelle du Clos de l'Eglise, les propositions sont les suivantes :

- 1^{ère} proposition : déplacement de l'entrée avec une diminution de la largeur de la haie
- 2^{ème} proposition : déplacement du coffret de 30 cm avec un coût de 900€
- 3^{ème} proposition : déplacement du coffret de 70 cm à 110 cm avec un coût de 2 000€

Concernant les 2 dernières propositions, le conseil municipal, après analyse, propose la répartition suivante du coût : 1/3 pour chaque partie (maître d'ouvrage, maître d'œuvre et propriétaire)

130815-93 ANNULE ET REMPLACE DELIBERATION 111214-150

Avenant n°2 – Ets MESLIN : marché réalisation des travaux VRD

Pour faire suite à l'offre des établissements MESLIN, retenue par délibération du Conseil Municipal en date du 18 juillet 2012 et à l'avenant n°1 validé par le Conseil Municipal en date du 24 janvier 2013, un nouvel avenant est présenté au Conseil Municipal. Il porte le montant du marché à 248 070,84 € HT, ce qui correspond à une plus-value de :

- 1 318.24 € HT pour le lotissement
- 1 843,00 € HT pour les abords de la Mairie

soit un montant total de 3 161.24€ HT.

Le Conseil Municipal, après délibération, valide cet avenant et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Voix pour : 11 (Mr LE MARQUIS parti à 19h15)
Voix contre : 0
Absentions : 0

T3/T2

130815-88

Emprunt pour assurer le financement de la réalisation des 5 logements locatifs

Monsieur le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération visée ci-après, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 550 000€.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2015-05 y attachées proposées par la Banque Postale, et après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler : 1A
Montant du contrat du prêt : 550 000,00 EUR
Durée du contrat de prêt : 20 ans
Objet du contrat de prêt : financer les investissements

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/11/2035

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 550 000,00 euros
Versements des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 09/10/2015 avec versement automatique à cette date
Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 2,31 %

Commune de HARDINVEST

base de calcul des intérêts	: mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
Echéances d'amortissement et d'intérêts	: périodicité trimestrielle
Mode d'amortissement	: échéances constantes
Remboursement anticipé	: autorisé à la date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission

Commission d'engagement : 0,15 % du montant du contrat de prêt

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Voix pour : 12
Voix contre : 0
Absentions : 0

130815-89

Marché Construction de 5 logements : 4 T3 + 1 T2 à usage locatif

Par la délibération du 4 mai 2015, le Conseil Municipal a décidé de lancer une consultation des entreprises pour la construction des 5 logements à usage locatif.

Une consultation en procédure adaptée a été lancée et a fait l'objet de la parution d'une annonce dans des journaux d'annonces légales le 10 avril 2015 et d'une dématérialisation sur la plateforme de la centrale des marchés.

23 entreprises ont répondu sur les 13 lots. La répartition est la suivante :

- Lot 1 : 2 entreprises
- Lot 3 : 6 entreprises
- Lot 4 : 7 entreprises
- Lot 5 : 3 entreprises
- Lot 11 : 2 entreprises
- Lot 12 : 1 entreprise
- Lot 13 (tranche conditionnelle): 2 entreprises

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 28 avril 2015. 6 lots sont infructueux.

Une relance est diffusée le 6 et le 7 mai 2015 pour les lots infructueux.
21 entreprises ont répondu sur les 6 lots. La répartition est la suivante :

- Lot 2 : 2 entreprises
- Lot 6 : 4 entreprises
- Lot 4 : 5 entreprises
- Lot 5 : 4 entreprises
- Lot 11 : 3 entreprises
- Lot 12 : 3 entreprises

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 1^{er} juin 2015 pour l'ouverture des plis en présence de Mr DE LA LLAVE.

Après la phase de négociation, les entreprises les mieux-disantes sont les suivantes :

LOTS		ENTREPRISES RETENUES	MONTANT HT DE L'OFFRE
LOT 1	GROS ŒUVRE	MOREL	140 768.19
LOT 2	RAVALEMENT	LAUNEY	18 578.11
LOT 3	CHARPENTE	LEPETIT	28 949.96
LOT 4	COUVERTURE	ROUXEL	53 153.53
LOT 5	MENUISERIES EXTERIEURES	IZABELLE	24 312.28
LOT 6	MENUISERIES EXTERIEURES	IZABELLE	80 832.58
LOT 7	CARRELAGE FAIENCE	LEDUC	34 000.00
LOT 8	PEINTURES SOLS COLLES	CLIN	28 366.05
LOT 9	PLOMBERIE CHAUFFAGE	SELCA	59 000.00
LOT 10	ELECTRICITE	SELCA	27 736.00
LOT 11	AMENAGEMENTS EXTERIEURS	MESLIN	54 480.30
LOT 12	CLOTURES	CCTP	6 156.00
LOT 13	CUISINES (Tranche conditionnelle)	NON RETENU	

Le Conseil Municipal, après délibération, retient ces entreprises pour les travaux de construction des logements.

Voix pour : 12
Voix contre : 0
Absentions : 0

EGLISE

Pour information :

- Planification des travaux
- Contacter la Fondation du Patrimoine pour lancer la souscription
- Accessibilité : démarche en cours pour le déplacement d'une pierre tombale

130815-90

Raccordement électrique : modification de branchement

Une proposition de travaux de modification de branchement n°2252845302 du 30/07/2015 est présentée au Conseil Municipal pour un montant de 292,32 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal valide ce devis de 292.32 € TTC .
Cette somme sera imputée en section d'investissement, à l'article 2313 du BP 2015.

Voix pour : 11 (Mr LE MARQUIS parti à 19h15)
Voix contre : 0
Absentions : 0

SALLE POLYVALENTE

Les travaux d'isolation sont prévus la deuxième semaine d'octobre 2015.
Une réunion est à prévoir en septembre pour les associations.

STADE

130815-91

Offre de prix MANCHE LABEO

Annule et remplace Offre de prix n°2012/12073 (modifie délibération 020614-67)

Le Conseil Municipal, après délibération, valide à l'unanimité :

- L'offre de prix E-2015-742 annulant et remplaçant l'offre de prix n°2012/12073 présenté par Manche Labéo. Elle porte sur la recherche, le dénombrement et la surveillance des légionelles dans les installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire (douches du stade), pour un montant TTC de 330,26€.

Et, autorise Monsieur le Maire à signer cette offre et à procéder à son paiement. Cette somme sera imputée en section de fonctionnement, à l'article 611 du BP 2015.

Voix pour : 11 (Mr LE MARQUIS parti à 19h15)
Voix contre : 0
Absentions : 0

VOIRIE

130815-92

ANNULE ET REMPLACE DELIBERATION 050615-70

Facture traçages peinture Manche échafaudage

Une facture de Manche Echafaudage est présentée au Conseil Municipal. Il porte sur des travaux de marquage routiers :

- rue de la Mairie,
- rond point rue de la Mairie
- Route de la Lande
- Parking de l'école maternelle
- Terrain de jeux à l'école

Après délibération, le Conseil Municipal valide ce devis de 2 585.75 HT €, soit 3 102.90 € TTC. Cette somme sera imputée en section d'investissement, à l'article 2313 du BP 2015.

Voix pour : 11 (Mr LE MARQUIS parti à 19h15)
Voix contre : 0
Absentions : 0

ACCESSIBILITE

Programmation pour septembre 2015

CCDD

Rapport annuel de l'exercice 2014 du service des déchets

Monsieur le Maire présente le rapport annuel d'activité 2014 qui retrace l'activité du service des déchets d'un point de vue technique et financier. Ce document a été envoyé par mail aux membres du conseil municipal, en date du 13 août.

Rapport annuel de l'exercice 2014 sur le prix et la qualité du service public d'eau et d'assainissement

Monsieur le Maire présente le rapport annuel d'activité 2014 qui présente la régie de l'eau et établit un bilan pour les services d'eau potable, d'assainissement et d'assainissement non-collectif.. Ce document a été envoyé par mail aux membres du conseil municipal, en date du 13 août.

QUESTIONS DIVERSES

Fête de la Tomate

Visite de sites de traitement des déchets le jeudi 10 septembre

Commune nouvelle :

La commune de NOUAINVILLE se retire du groupe de travail de la CCDD sur le projet de Commune Nouvelle.

Les élus, à la majorité moins une abstention, se prononcent pour la poursuite des réunions de travail avec Saint-Martin-Le-Gréard.

Séance levée à 20h25